



Des manuels scolaires qui ne sont plus à la page !

Les inspecteurs généraux vont avoir du pain sur la planche ! Réunis lors d'un séminaire début septembre, Pap NDIAYE leur a fait part des principaux axes de travail à venir. Parmi eux, les premières mesures d'une nouvelle réforme du collège, l'amélioration de la mixité scolaire, l'accentuation de l'éducation artistique et culturelle, le renforcement des actions sur l'écologie et le développement durable...

C'est, entre autres, ce dernier point qui a attiré l'attention du SYNEP CFE-CGC car dans le même temps la SFEN (Société Française de l'Énergie Nucléaire) a analysé les ouvrages d'enseignement scientifique de sept éditeurs et a estimé qu'ils comportaient des « imprécisions ». Or de nombreuses études pointent du doigt les lacunes des Français en termes de connaissances sur les enjeux énergie-climat ».

Les éditeurs devraient revoir prochainement leur contenu puisque le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse a saisi fin septembre le conseil supérieur des programmes soulignant le souhait que les élèves deviennent « des citoyens engagés et responsables de leur environnement ».

Améliorer le contenu des ouvrages est essentiel et le SYNEP CFE-CGC ne peut que féliciter cette initiative... Cependant, les lacunes ne sont pas récentes et cela concerne toutes les disciplines. Faut-il rappeler que dans les années 1960, un manuel scolaire de littérature comme le « *Lagarde et Michard* » comportait au total 2500 pages ? Aujourd'hui ils sont réduits à quelques centaines de pages...

Pour l'enseignement de l'Histoire, on parle même de tri ou de désinformation...

Si l'enjeu d'un ouvrage scolaire est avant tout pédagogique, il reste néanmoins un objet politico-social puissant et à ce titre il est nécessaire d'y consacrer des recherches et des moyens. Or, quand une réforme est décidée dans la précipitation – comme ce fut le cas sous l'ère de Monsieur Blanquer, il ne faut pas s'étonner que les manuels scolaires qui en ont découlé ne soient pas conformes aux attentes du ministère de l'Éducation Nationale !

* *

Une rémunération mensuelle qui fait rire jaune

Alors que la rémunération des enseignants fait débat et divise depuis des mois, le SYNEP CFE-CGC a pris connaissance du document annexé au projet de loi de finances pour le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - titré « jaune budgétaire » - qui fait part de l'effort financier de l'État dans un domaine d'intervention donné.

Ainsi, les enseignants seront peut-être ravis (ou pas !) d'apprendre que les 15 membres de cabinet de Monsieur Pap NDIAYE (dont 9 sont d'anciens enseignants) sont les mieux rémunérés de l'ensemble du gouvernement avec une moyenne de 10 828 euros bruts par mois.

Comment ne pas rire jaune à la lecture de ce « jaune budgétaire » ? En effet il est difficilement pensable, bien qu'il ne s'agisse que d'un salaire moyen, que ces 9 ex-enseignants aient, eux, seulement des salaires de 2500€ (salaires moyens des enseignants du 2nd degré).

Pour le SYNEP CFE-CGC, il est crucial que Monsieur NDIAYE prenne pleinement la mesure de nos revendications salariales.



Pas sûr qu'un enseignant se contente d'une augmentation au rabais à la lecture de ce budget pharaonique du cabinet de notre Ministre !

Nadia DALY

Élections professionnelles d'établissements

FORMAPRIV – Paris (75006)

Pour sa première présentation de listes le SYNEP CFE-CGC remporte tous les sièges titulaires au premier tour avec 2 élues et une représentativité de 100%.

ESTP (École Spéciale des Travaux Publics) - Cachan (94)

Pour sa première présentation de listes le SYNEP CFE-CGC obtient une représentativité de 33.51% devant la CGT (27,75%), FO (27,75%) et l'UNSA (10,99%) et remporte au 1^{er} tour la moitié des sièges titulaires et suppléants du collège « Ingénieurs et Cadres ».

* *

Un « resserrement » qui n'en est pas un !



Il y deux semaines, le SYNEP CFE-CGC s'est insurgé quand il a découvert qu'une note de service concernant la passation des épreuves de spécialités avait été modifiée en catimini (https://www.synep.org/info_synep_2022_52.pdf)

Depuis, les professeurs concernés sont allés vérifier avec encore plus d'acuité le fameux « resserrement » annoncé par le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse ayant programmé ces épreuves en mars. Force est de constater que le mot « resserrement » a diverses interprétations. Les professeurs et élèves attendaient un resserrement dans les programmes, c'est-à-dire une limitation du champ des programmes, un allègement. Monsieur NDIAYE a, quant à lui, fait fi de cette acception pour lui en donner une tout autre – certes, validée par le Larousse. Cette dernière ne répond plus du tout aux attentes des concernés puisqu'en réalité le resserrement pour le Ministre est synonyme de « renforcement ».

En effet, pour un grand nombre de spécialités, le programme est inchangé comme en HLP, mais le nombre de sujets proposé a été réduit à un seul et unique sujet, voire alourdi comme en HGGSP puisque le texte officiel rappelle la règle de l'alternance des 4 chapitres (sur 6 au total) à traiter obligatoirement à l'écrit en fonction des années paires et impaires. Seules les disciplines Physique-chimie, SVT ou la SES (7 chapitres à traiter au lieu de 8 pour cette discipline) ont eu des allègements !

Au regard de cette situation, le SYNEP CFE-CGC continue de camper sur ses positions et exige le report de ces épreuves de spécialités au mois de juin afin de préparer sereinement les élèves, de leur assurer une année entière d'apprentissages et d'éviter la démobilisation des candidats dès avril.

Sylvie TUROWSKI

* *



Rappel de la Cour de cassation

Le passage d'un horaire discontinu à un horaire continu ou d'un horaire fixe à un horaire variant chaque semaine, selon un cycle, entraîne une modification du contrat de travail que le salarié est en droit de refuser.

(Cass. soc., 16 mars 2022, n° 21-10147 F-D, Sté LPCR groupe).

* *

Les « billets d'humeur » d'Evelyne.

16 octobre 2022 : Latiti et « l'autre »...

https://www.synep.org/evelyne_2022.htm#ldfowkxcjz

**Du 1^{er} au 8 décembre 2022 - Élections professionnelles CCMMEP-CCMA
Agents de l'État : Votez et faites voter SYNEP CFE-CGC**